



Département de l'Eure

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 30/10/2024
Date d'affichage : 08/11/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le sept novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Guy PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

OBJET : Acquisition d'un bien par voie de préemption urbain : Maison "Paul Labbé"

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 Mai 2021 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Thiberville,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 2024/17, reçue le 15 Octobre 2024, adressée par maître Arnaud TRUBERT, notaire à PARIS (75017), en vue de la cession d'une propriété sise 22 rue de Lisieux à THIBERVILLE, cadastrée section AE n°189, d'une superficie totale de 10 a 63 ca, appartenant à la Société Noiséenne d'Outillage de Presse représentée par Monsieur PINAIRE Michel et moyennant le prix de 159 000 €,

Considérant que le bien est de nature à accueillir le projet de Maison France-Services en raison notamment de sa superficie et de sa localisation (en centre-ville et à proximité d'un parking).

Considérant la nécessité de préserver les serres du PoèteThibervillais et ancien Président des Chrysantémistes "Paul Labbé" représentant un intérêt patrimonial et historique pour la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour) décide :

Article 1er : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à T
n°189 au 22 rue de Lisieux, d'une superficie totale de 10 a 63 ca appartenan
de Presse représentée par Monsieur PINAIRE Michel ;

Article 2 : La vente se fera au prix de 159 000 € frais d'acte notarié et droits de mutation en sus.

Article 3 : Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : Le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 08/11/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Delphine HUBLIN-PARIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

